# Hausse des contrats aidés et de l'activité partielle en 2015

En 2015, en ALPC, les entrées en contrats aidés (contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir) augmentent. Ces entrées alimentent le « stock » de bénéficiaires qui progresse également. Concernant les dispositifs d'accompagnement des mutations économiques, le volume d'heures consommées d'activité partielle croît, mais le nombre d'entrées en contrat de sécurisation professionnelle diminue.

Jérôme Scarabello, Direccte Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

## Davantage d'entrées en CUI en 2015

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur le marché du travail, l'État subventionne des emplois dans le secteur non marchand les CUI-CAE (contrat unique d'insertioncontrat d'accompagnement dans l'emploi) - et dans une moindre mesure dans le secteur marchand - les CUI-CIE (contrat unique d'insertion-contrat emploi). En Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC), près de 34 700 contrats uniques d'insertion (CUI) ont été signés en 2015, dont 25 800 CUI-CAE dans le secteur public et associatif et 8 900 CUI-CIE dans le secteur marchand (figure 1). Les entrées en CUI progressent de 12 % par rapport à 2014, portées par la bonne dynamique dans le secteur marchand : le nombre de CUI-CIE fait plus que doubler (+112 %). Les entrées en CUI-CAE diminuent de 4 %.

# Moins de signatures d'emplois d'avenir en 2015

Créés par la loi 2012-1189 du 26 octobre 2012, les emplois d'avenir sont des contrats d'aide à l'insertion destinés aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, faute de formation ou en raison de leur localisation géographique. Ils comportent des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Sur l'année 2015, 7 100 emplois d'avenir ont été signés, soit – 9 % par rapport à 2014.

# Progression du nombre de bénéficiaires de contrats aidés

Dans la région, le nombre total de bénéficiaires de contrats aidés est en hausse de 2,6 %, contre + 0,4 % en France métropolitaine (*figure 2*). L'augmentation de ce « stock » est plus forte pour les emplois d'avenir (dont la durée de contrat est plus longue que celle des CUI), en particulier dans le secteur marchand.

Le contrat de génération est un dispositif d'aide à l'emploi visant à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences l'entreprise. Il comprend deux volets : la négociation d'accords collectifs (ou l'élaboration de plans d'actions) dans les entreprises de plus de 50 salariés et une aide financière pour les entreprises de moins de 300 salariés qui recrutent un jeune en CDI et maintiennent ou recrutent un salarié âgé. Depuis le début du dispositif en 2013, 3 500 établissements de la région ont déposé une demande d'aides auprès de Pôle emploi.

## Hausse du recours à l'activité partielle

En cas de difficulté, une entreprise peut être amenée à réduire ou suspendre son activité. Durant cette période, le salarié peut se retrouver en situation d'activité partielle : il continue alors à percevoir une rémunération, prise en charge en partie par l'État. Il peut également bénéficier d'actions de formation.

En ALPC, le recours à l'activité partielle en 2015 est globalement supérieur à l'année précédente. Le nombre d'heures consommées augmente de 31 % en un an, pour atteindre près de deux millions d'heures (figure 3). L'industrie demeure le plus gros secteur consommateur d'activité partielle (la moitié des heures consommées en 2015). La hausse annuelle est marquée dans la construction, en particulier dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et de Lot-et-Garonne.

# Des mesures d'accompagnement des licenciements en diminution en 2015

Le CSP (contrat de sécurisation professionnelle) s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. D'une durée maximale de 12 mois, il a pour objet l'organisation et le déroulement d'un parcours de retour à l'emploi, le cas échéant au moyen d'une reconversion ou d'une création ou reprise d'entreprise. Entré en vigueur 1<sup>er</sup> septembre 2011, il remplace les anciens « Convention dispositifs reclassement personnalisé » (CRP) et « Contrat de transition professionnelle » (CTP). En 2015, 7 730 entrées en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) sont enregistrées, soit -5,2 % par rapport à 2014.

## Pour en savoir plus

- Site de la Dares : dares.travail-emploi.gouv.fr
- Site de la Direccte Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes : aquitaine-limousin-poitou-charentes.direccte.gouv.fr

### 1 Nombre d'entrées dans les principales mesures d'accompagnement et d'aide à l'emploi

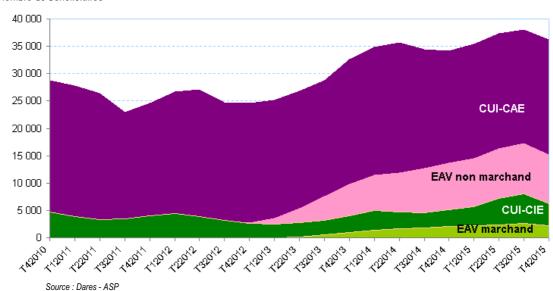
	2014	2015 (p)	Évolution 2015/2014 (en %)
Contrats en alternance			
Contrats de professionnalisation	///	///	///
Contrats d'apprentissage du secteur privé	23 381	23 601	0,9
Emplois aidés du secteur marchand			
Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	4 206	8 926	112,2
Emplois d'avenir	1 896	1 853	- 2,3
Emplois aidés du secteur non marchand			
Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	26 804	25 757	- 3,9
Emplois d'avenir	5 955	5 291	- 11,2
Mesures d'accompagnement des jeunes			
Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) (1)	13 985	8 475	///

Note: extraction en avril 2016

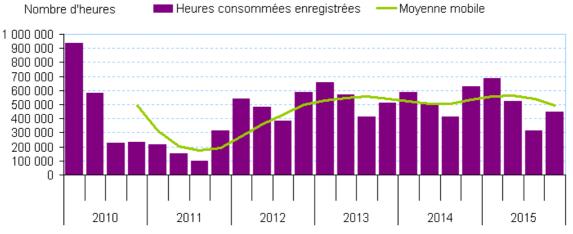
Source : Dares

## 2 Évolution trimestrielle du nombre de bénéficiaires de contrats aidés

#### Nombre de bénéficiaires



## 3 Évolution trimestrielle du nombre d'heures consommées en activité partielle



Source : Dares - DGEFP

p : données provisoires /// : absence de donnée due à la nature des choses

<sup>(1) :</sup> le chiffre de 2015 n'est pas comparable avec 2014, il concerne les contrats de janvier à octobre.